



Déclaration UNSA Education au CTSD du 04 juillet 2014

L'UNSA EDUCATION et ses syndicats se sont engagés pleinement dans la Refondation de l'Ecole. Une politique volontariste de changement a été affichée par notre ministère pour un devenir de l'Ecole plus bienveillante, plus juste et permettant la réussite de chacun. Ce changement doit donc être profond et ses leviers sont connus. Or, nous ne pouvons que déplorer de nombreux reculs du gouvernement sur des points cruciaux de cette réforme : assouplissement des rythmes scolaires, remise en cause des ABC de l'égalité, socle commun réduit à une conception de l'Ecole, dogmatique et disciplinaire, et par conséquent passéiste et d'avantage source d'échecs et d'exclusions. À l'UNSA Éducation, nous considérons au contraire qu'il faut bâtir du commun pour chacun et que ce commun exige la mobilisation des savoirs, des savoirs faire et des savoirs êtres. C'est pour quoi nous ne tolérerons pas une Refondation édulcorée ou au rabais.

Cette orientation qui prend l'élève dans sa globalité est une opportunité pour développer le travail en équipes pluridisciplinaires, dans une synergie centrée sur les compétences du jeune et leur réinvestissement dans des situations complexes et variées.

C'est aussi, prendre la scolarité dans sa dimension progressive de parcours de formation, en l'inscrivant dans l'optique des liaisons école/collège, collège/lycée et du programme bac - 3/bac+3.

Pour cette rentrée 2014, comme pour la suivante nos inquiétudes majeures se portent sur la prise en charge des élèves les plus fragiles. Pour cette rentrée, la situation des ULIS et l'inclusion des élèves dans les classes de collèges sont problématiques. Quand un niveau de classe est au maximum du seuil supérieur, il ne reste aucune marge pour l'inclusion d'élèves du dispositif ULIS, sauf à surcharger cette classe. Ceci n'est pas acceptable tant pour la qualité de l'enseignement, la réussite de l'inclusion que pour les conditions d'exercice des enseignants.

Dans les orientations qui semblent se dessiner pour 2015, en étude dès cette sortie 2014, l'impact des choix faits sur l'implantation des postes des personnels d'éducation, sera important et néfaste aux publics les plus fragiles et aux élèves des secteurs ruraux.

Le service social dans les Landes, dont la mission est d'accompagner ces élèves et leurs familles vers la réussite de la scolarité, est aujourd'hui fragilisé par des choix rectoraux. L'implantation massive des créations de postes de service social en Gironde, le recours

croissant au personnel vacataire dans les Landes, la non nomination d'une conseillère technique, sont autant d'actes que le Rectorat a posés pour la rentrée 2014. Le service social landais pâtira de ces choix mais, au-delà, c'est bien l'élève landais et sa famille qui en seront les premiers touchés.

La réforme de la carte des formations produira les mêmes effets sur les mêmes publics. La mutualisation académique qui s'organise, le redécoupage et le transfert de l'offre de formation ne prend pas en compte les difficultés liées à la mobilité. Le Rectorat, dans ses choix, portera la lourde responsabilité d'écarter de la voie professionnelle, donc pour certains, de la scolarité, les élèves les plus en risque de rupture. L'adaptation de la formation au bassin d'emploi et au contexte socio-économique des familles est à prendre en compte, prioritairement pour les jeunes les moins mobiles. L'adéquation formation/emploi est primordiale.

Lors du CTSD du 17 mars, l'Unsa Education avait voté pour un solde positif de postes d'enseignants. Aujourd'hui, force est de constater que le solde globale de structures est négatif. L'effet induit sera une fois de plus des tensions d'effectifs dans les classes, donc des conditions d'enseignement et d'apprentissage défavorables comme nous n'avons eu de cesse de le dénoncer.

Si selon la formule « *choisir c'est renoncer* », choisir c'est aussi trancher, acter, décider. Faire des choix c'est certes gérer le quotidien, mais c'est –surtout- engager l'avenir, sans oublier ceux qui devraient en être les premiers bénéficiaires : les enfants.